



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
4 JUILLET 2019**

PRÉSIDENT : Raoul LANGLOIS, Maire

PRÉSENTS : Jacques COMBEPINE, Corinne FOURNET, Claude LAPOSTOLLE, Martine LASSAGNE, Jean-Paul MOINDROT, Daniel MERY, Valérie ENGELHARD, Michel-Pierre TRIAT, Marie-Christine LOLLLOT, Michelle LAGNIEN, Philippe MONTAL Mohammed ZRIZOU, Anna GRAPSA-PAPADATOS, Benoît COPPA, Sylvie BAILLY, Dominique ARBELTIER, , Fabrice VAUCHEY, Wilfried LE GOFF, Fabien NOGUEIRA

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie BARBOSA-PAYET *procuration à Benoît COPPA*, Stéphanie GAY *procuration à Raoul LANGLOIS*, Emilia DE MATOS *procuration à Wilfried LE GOFF*, Jacques-François COIQUIL *procuration à Sylvie BAILLY*,

ABSENTS : Nathalie ROUSSEL, Jean- Jacques BOUDEAU, Michel HUZ, Dominique POINT, Kelly DA SILVA

[.../...]

1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

[.../...]

**14. ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DE
BATIMENTS EXISTANTS EN MEDIATHEQUE**

Le vote à bulletin secret est sollicité par M. ZRIZOU. Le tiers des membres présents étant favorable, cette délibération est donc votée à bulletin secret.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;
- Vu la décision n°11-2019 du 22 mars 2019 concernant la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de bâtiments existants en médiathèque ;
- Vu la relance de consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de bâtiments existants en médiathèque ;
- Vu les avis de la Commission d'assistance à la passation de marchés à procédure adaptée du 16 mai 2019 et du 18 juin 2019 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20 juin 2019 ;
- Vu l'avis de la Commission Culture en date du 6 juin 2019 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux élargie à l'ensemble du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2019 ;

13

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

Considérant que la Commune d'Auxonne a publié une procédure adaptée restreinte concernant une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation des bâtiments existants en médiathèque sur les supports de publicité suivants :

- le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 16 avril 2019 ;
- le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur « e-bourgogne.fr » et le site internet de la Ville d'Auxonne le 17 avril 2019 ;

Considérant que 22 candidatures ont été remises pour cette consultation dans les délais impartis ;

Considérant que la Commission d'assistance à la passation de marchés à procédure adaptée s'est réunie le 16 mai 2019 afin d'analyser les candidatures ;

Considérant que suite à cette réunion, la Commission a décidé d'inviter à remettre une offre les quatre candidats suivants : BASALT ARCHITECTURE / AA GROUP / TALWEG / DOUCERAIN DELZIANI ;

Considérant qu'une visite sur site obligatoire en présence des 4 candidats admis à remettre une offre a été effectuée le 28 mai 2019 ;

Considérant que les quatre candidats retenus ont remis une offre initiale dans les délais impartis ;

Considérant que des réunions de négociations, avec les quatre candidats, se sont tenues le 13 juin 2019 en présence de la Commission d'assistance à la passation de marchés à procédure adaptée ;

Considérant que les quatre candidats retenus ont remis une offre définitive après négociation dans les délais impartis ;

Considérant que la Commission d'assistance à la passation de marchés à procédure adaptée a émis un avis d'attribution le 18 juin 2019 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de bâtiments existants en médiathèque à une équipe pluridisciplinaire ;

Le Conseil Municipal, à la majorité

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE l'avis de la Commission d'assistance à la passation de marchés à procédure adaptée en date du 18 juin 2019 ;

ARTICLE 2 : ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de bâtiments existants en médiathèque au groupement solidaire conjoint dont le mandataire est **BASALT ARCHITECTURE – 95 580 MARGENCY** et les cotraitants sont **APB – 75 010 PARIS, ID + INGENIERIE – 76 420 BIHOREL, ATELIER AKIKO – 75 013 PARIS** et **CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT – 33 300 BORDEAUX**.

ARTICLE 3 : Le taux de rémunération pour chacune des tranches est de :

- **Tranche ferme** : **15.05 %** du montant des travaux, lesquels sont estimés à 1 250 000 € H.T.

Soit un forfait provisoire de rémunération de 188 125 € H.T. soit 225 750 € T.T.C.

- **Tranche optionnelle 1** : **8.44 %** du montant des travaux, lesquels sont estimés à 100 000 € H.T.

Soit un forfait provisoire de rémunération de 8 440 € H.T. soit 10 128 € T.T.C.

- **Tranche optionnelle 2** : **7.14 %** du montant des travaux, lesquels sont estimés à 55 000 € H.T.

Soit un forfait provisoire de rémunération de 3 927 € H.T. soit 4 712.40 € T.T.C.

- **Tranche optionnelle 3** : **8.72 %** du montant des travaux, lesquels sont estimés à 100 000 € H.T.

Soit un forfait provisoire de rémunération de 8 720 € H.T. soit 10 464 € T.T.C.

Par conséquent, le forfait provisoire de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre est de **209 212 € H.T. soit 251 054.40 € T.T.C.**

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à procéder à son exécution.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	5
Nombre de voix contre	7	Ne prend pas part au vote	0

**15. AVENANT N°1 AU MARCHE DE SERVICES RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
COLLECTIVES DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'AIR DE LA
COMMUNE D'AUXONNE**

14

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2019